



PROMOTION ET PRÉVENTION SANTÉ-SOCIALE : LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE SANTÉ, LEVIERS POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE RÉGIONALE

La pandémie de la Covid-19 met en évidence la place centrale de la santé dans notre société. Son évolution imprévisible nous prive de visibilité dans le temps et brouille nos grilles de lecture, d'analyse. Cependant, cette crise sanitaire porte aussi des enseignements. Elle nous rappelle que la santé est aux fondements de nos sociétés et que l'état de santé d'une population est le résultat de dynamiques et de comportements tant collectifs qu'individuels, de circonstances déterminées par un environnement. Pour le CESER, cette crise sanitaire démontre une nouvelle fois l'imbrication de la santé avec les vies sociales et économiques du pays.

Dans ce contexte, le CESER publie une étude organisée en cinq cahiers thématiques : **la pauvreté et la précarité sociale, le logement : premier élément de santé et facteur d'intégration sociale, le travail - l'emploi - la santé, l'éducation à la santé - devenir acteur de sa santé, l'organisation de la promotion santé-sociale.** Cette publication propose une analyse des déterminants sociaux de santé et identifie des croisements avec les politiques publiques régionales, pour agir en prévention.

Le CESER émet 24 préconisations à l'intention des différents acteurs du domaine de la santé et du social et des territoires. Il a par ailleurs créé un label « La Région ambassadrice » regroupant les actions pouvant être mises en œuvre par la Région des Pays de la Loire du fait de son poids politique, économique et social et de sa capacité à soutenir et faire des propositions à l'Etat et aux autres acteurs, pour améliorer la qualité de vie des populations sur son territoire. Cela se traduit par un zoom sur 15 préconisations.

Une méthodologie de travail fondée sur le suivi d'un parcours de vie d'un individu

Le CESER a créé un individu fictif « Lambda » afin d'identifier sur son parcours de vie (naître, grandir, vivre sa vie d'adulte, mourir), les sources des fragilités et des ruptures rencontrées au cours de sa vie ; puis en vis-à-vis, a repéré les besoins et les réponses existantes dans les territoires pour voir comment la prévention peut agir en amont, notamment, via les politiques publiques nationales et régionales, afin d'éviter les écueils et aider l'individu à franchir les obstacles.



**DOMINIQUE
LAPERRIERE-MICHAUD,**
Rapporteuse de l'étude

La santé est aux fondements de nos vies

Une vie en bonne santé, pour un individu comme pour une population, renvoie à l'articulation de deux dimensions : ses caractéristiques individuelles, biologiques et génétiques et son niveau de bien-être. Depuis 1990, pour cerner ce « bien-être » au-delà de la seule dimension économique, de multiples indices se sont succédés.

Tous impliquent l'interaction de facteurs éducatifs, sociaux, économiques et environnementaux. Le croisement de ces facteurs structurels avec les conditions de vie concrètes des individus et des populations conditionne leur état de santé et conduit l'Organisation Mondiale de la Santé à parler de déterminants sociaux de la santé qui sont les « *circonstances dans lesquelles les individus grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes de soins qui leur sont offerts* ».



LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ SOCIALE, PREMIÈRES CAUSES DES INÉGALITÉS DE SANTÉ

La précarité sociale, génératrice d'insécurité, conduit à la pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible. En France, la pauvreté est en hausse depuis 20 ans.

En Pays de La Loire (en 2018)

PLUS DE **400 000** PERSONNES DONT 1/3 D'ENFANTS SOIT 10,9% DE LA POPULATION VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

43 200 ALLOCATAIRES DU RSA : TAUX DE PAUVRETÉ : **11,2%** SOUS LE TAUX NATIONAL

Des contrastes territoriaux

13,4% DE PERSONNES PAUVRES EN SARTHE : **10%** EN VENDÉE : DES POCHES DE PAUVRETÉ EN ZONES RURALES

Promouvoir l'accès aux droits santé-social dans une démarche d'« aller vers »

Le CESER propose de soutenir les démarches d'« aller vers » en complémentarité des espaces France Services et des accueils sociaux de proximité. Cette action favoriserait les conditions d'entrée en relation avec les personnes fragiles, le repérage des besoins et la prise en compte de leurs situations dans leur globalité, afin de proposer ou d'orienter vers une réponse de premier niveau d'information en santé-sociale. A cette fin, le CESER suggère d'une part, de **croiser les politiques régionales avec les projets sociaux des associations locales et/ou les projets de territoire des EPCI**. D'autre part, de **promouvoir et développer les pratiques « d'aller vers » sur le territoire grâce à un soutien financier en investissement dans les moyens, le développement de structures d'accueil et notamment l'acquisition de véhicules adaptés et accessibles à tous.**

Co-construire une charte Région-Associations pour le développement humain

Pour le CESER, il convient de soutenir l'action des associations qui répondent à des besoins immédiats de personnes en situation de pauvreté et qui leur proposent un accompagnement global d'accès aux droits dans une perspective de développement de leur pouvoir d'agir. Pour cela, il suggère de confier à la Fondation régionale du bénévolat l'**organisation d'une conférence des acteurs**, afin de rédiger la charte et les procédures d'un fonctionnement partenarial basé sur la confiance mutuelle.

Soutenir un parcours progressif de réinsertion sociale

De multiples facteurs de précarité sociale dégradent la santé, comme par exemple la perte d'estime et le repli sur soi, l'isolement. La pauvreté se double alors de la perte de lien social et de solitude entraînant des risques élevés de pathologies physiques, psychiques ou psychiatriques. Pour le CESER, des solutions existent comme par exemple la promotion de la pair-aidance, l'accompagnement à l'engagement dans les associations ainsi que le déploiement d'actions pour accompagner les personnes aidées à sortir de l'isolement et à retrouver des repères sociaux dans un « engagement à petits pas ».

« LA RÉGION AMBASSADRICE »

- Soutenir la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et notamment l'essaimage des actions menées dans ce cadre
- Soutenir l'arrêt des baisses et la désindexation des prestations sociales et familiales
- Promouvoir la mise en place d'un revenu de base accessible dès 18 ans ou a minima un accès au RSA pour tous les jeunes de 18 à 25 ans
- Inciter à la simplification et à l'automatisation du versement des prestations sociales
- Renforcer l'accompagnement par la mise en place de référents de parcours
- Soutenir et suivre le déploiement des 12 propositions du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale



LE LOGEMENT : PREMIER ÉLÉMENT DE SANTÉ ET FACTEUR D'INTÉGRATION SOCIALE

Le logement est la première des protections de santé par la mise à l'abri des personnes et par ses caractéristiques (situation, conception, normes de construction, niveau d'équipement, caractéristiques et usages des parties communes ou espaces publics). Il est un facteur d'intégration sociale par les relations de proximité, le sentiment de valorisation ou à l'inverse, de relégation. Or, l'accès au logement est conditionné par l'autonomie et la sécurisation des ressources financières.

Le parc locatif social en Pays de la Loire

229 244
LOGEMENTS



167 727
APPARTEMENTS



61 517
MAISONS

40
BIDONVILLES
À NANTES

Création d'une agence foncière régionale

La part du logement, en location comme en accession à la propriété, augmente dans le budget de tous les ménages (16,1% en 2001, 18,3% en 2014). Les étudiants quant à eux y consacrent en moyenne 69 % de leur budget mensuel. En outre, en Pays de la Loire, 3,6 % de logements sont potentiellement indignes dans le parc privé (en 2013) et sur 1,3 million de logements privés, 146 000 sont potentiellement énergivores, 62 000 surpeuplés et/ou 29 000 à risque de bâti dégradé.

Face à cette situation, le CESER propose de créer une agence foncière régionale dont le rôle serait **d'accompagner les organismes de foncier solidaire territoriaux pour neutraliser le coût du foncier et faciliter l'accession à la propriété**. Cette structure porterait également la réhabilitation de logements indignes ou énergivores par un processus d'achat-réhabilitation puis de revente en logement social aux collectivités, aux bailleurs sociaux ou privés, en prenant appui sur les EPCI et sur le développement et la mobilisation des Plateformes Territoriales pour la Rénovation Énergétique déployées dans les territoires. D'autre part, la création d'un fonds de

soutien aux copropriétés fragiles et propriétaires impécunieux dans la rénovation de leur habitat pourrait être envisagée.

Faciliter et soutenir l'accès au logement des jeunes

Les jeunes sont souvent hors champ des politiques publiques et dans des situations de fragilité financière ou de mobilité professionnelle (stage, alternance, apprentissage). Cette situation soulève la question du nombre de jeunes parmi les personnes sans-abri et plus largement, celle de l'accès au logement pour les jeunes. C'est pourquoi, le CESER suggère de **développer une offre de logement temporaire et alternée, éligible aux Allocations Personnalisées au Logement**. Elle serait menée en partenariat avec le CROUS, les associations d'accès au logement, les centres d'apprentissage et les organismes de formation. Le CESER invite également à soutenir des projets d'habitat inclusif favorisant le lien social entre les jeunes et les personnes âgées.

L'insertion sociale par le logement

L'insertion sociale par le logement pourrait être facilitée par un soutien des acteurs du logement qui développent des projets pour des publics en situation de fragilité (SDF, familles monoparentales, très grande pauvreté, difficultés psychiques) et qui ont besoin d'un accompagnement gradué, dans un objectif de retour au logement de droit commun. La mise en œuvre de cette mesure passerait par un **soutien au financement de logements adaptés disposant d'éléments de bâti structurant** (foyer, salle commune). **Une expérimentation d'un dispositif partenarial « Investissement social »** pourrait être menée afin de développer l'empowerment, la réinsertion sociale et professionnelle des personnes accueillies. La définition de l'action en partenariat avec l'ARS, le Service public de l'insertion, le Pôle emploi, les représentants des secteurs santé, médico-social, social et autres parties prenantes pourraient également favoriser l'insertion sociale de ces personnes.

« LA RÉGION AMBASSADRICE »

- Suivre les impacts de la réforme des APL avec l'USH, les Départements, les CCAS, les CAF et associations de solidarité
- Soutenir les plaidoyers sur la mise à l'abri des personnes dans un logement et un environnement sécurisé



LE TRAVAIL, L'EMPLOI ET LA SANTÉ

L'état de santé peut influencer de façon importante les trajectoires professionnelles. Par ailleurs, en constituant souvent un facteur de réalisation personnelle, le travail contribue à la santé, notamment psychique. A contrario, des situations liées au travail (charge physique et mentale, expositions physicochimiques, biomécaniques ou psycho-organisationnelles) peuvent altérer l'état de santé des personnes et être à l'origine d'accidents et d'affections de nature et de gravité très diverses. Le travail constitue ainsi un facteur d'inégalités sociales de santé.

L'emploi en Pays de la Loire

SPÉCIFICITÉ DU TISSU DES ENTREPRISES : FORT % DE PME ET TPE

30% DES SALARIÉS TRAVAILLENT POUR UNE PETITE OU MOYENNE ENTREPRISE (PME) (27% FRANCE MÉTROPOLITAINE)

17% DES SALARIÉS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE) (19 % FRANCE MÉTROPOLITAINE)

Mais aussi

26% DES SALARIÉS DANS DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI) (22 % FRANCE MÉTROPOLITAINE), EN RAISON NOTAMMENT DU POIDS IMPORTANT DE L'INDUSTRIE EN RÉGION

26% DES SALARIÉS DANS LES GRANDES ENTREPRISES (31 % FRANCE MÉTROPOLITAINE)



Travail féminin

32% DES FEMMES EN EMPLOI SONT À TEMPS PARTIEL CONTRE 29 % EN PROVINCE

1^{RE} RÉGION DE FRANCE POUR LE TEMPS PARTIEL FÉMININ

S'emparer des démarches impulsées par l'état pour développer des politiques publiques régionales

Le CESER suggère à la Région de finaliser un cadre contractuel avec l'Etat pour accéder aux crédits dédiés aux déploiements du Pacte Ambition IAE et de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la Pauvreté. Ces ressources financières permettraient de toucher des populations hors radar habituel, développer de nouveaux emplois, réduire la pauvreté sur le territoire et ainsi d'améliorer la qualité de vie des habitants. Pour le CESER, la Région est en capacité de **co-construire une vision, une politique de moyen ou long terme (hors situation d'urgence) en prenant appui sur les**

EPCI, les communes, les départements, les corps intermédiaires telles que les chambres consulaires, les organisations syndicales et les associations qui ont la connaissance des besoins et du terrain.

Soutenir un parcours progressif de réinsertion par l'activité

Le CESER suggère de créer et mettre en action un Réseau Régional des Associations de Solidarité, des Chantiers et Entreprises d'Insertion et des Entreprises, pour favoriser la continuité du parcours de réinsertion et compléter la démarche du Pacte de l'IAE, en amont du parcours avec les associations de solidarité et en aval avec les réseaux d'entreprises. Dans cette optique, la Région pourrait attribuer des financements de fonctionnement au Réseau qui lui permettront de : développer l'interconnaissance entre les associations de solidarité, les acteurs de l'IAE et les entreprises et de favoriser l'articulation des actions au coeur des territoires.

Développer la prévention santé dans les entreprises ligériennes notamment PME-TPE

Il est fondamental que les entreprises ligériennes soient bien informées des offres d'actions de sensibilisation ou de formation pour développer la prévention des risques professionnels. La Région pourrait soutenir les entreprises, notamment les PME et TPE qui s'engagent dans l'adoption de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes de suivi en faveur de la santé et de la prévention. Enfin, **des modules « prévention santé au travail » pourraient être intégrés dans les formations sanitaires et sociales**, notamment pour les métiers d'aide à la personne.

« LA RÉGION AMBASSADRICE »

- Être le promoteur d'une vision globale de la prévention santé sociale en développant une dynamique d'échange et de travail avec l'ARS, la Dirrecte, la Carsat, l'Aract, les acteurs de la Santé au Travail voire la Médecine scolaire. Pour ce faire, il est souhaitable que la Région soit partie prenante du Plan Régional de Santé au Travail
- Développer une communication régionale avec d'autres acteurs partenaires :
 - sur les thèmes prioritaires (TMS, DUER, ...)
 - création d'un prix régional Label prévention de la santé au travail
- Soutenir le développement d'un module « santé au travail » dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)



L'ÉDUCATION À LA SANTÉ, DEVENIR ACTEUR DE SA SANTÉ

La santé n'est pas une ressource inépuisable. Il appartient donc à la collectivité mais également à chacun d'être attentif à sa propre santé et à la santé de tous, notamment par la non mise en danger. Le niveau d'éducation constitue également un des critères déterminants du gradient de santé. L'école se veut un lieu majeur pour la promotion de la santé en termes de suivi mais aussi de prévention par l'éducation à la santé, aux comportements favorables et à la citoyenneté. La Médecine scolaire et le suivi de santé en sont les premiers leviers.

Médecine scolaire en 2018



20 000
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
(MÉDECINS, INFIRMIERS,
ASSISTANTS DU SERVICE
SOCIAL, PSYCHOLOGUES)



1/3 DE POSTES
DE MÉDECINS VACANTS

1 300 ÉLÈVES
PAR PERSONNEL INFIRMIER

12 572 ÉLÈVES
PAR MÉDECIN (SOIT -15%
DEPUIS 2013)

Construire un plan « agir pour la santé au quotidien »

La Région des Pays de la Loire a développé plusieurs types de contractualisation pour contribuer au développement de comportements favorables à la santé en lien avec ses compétences. Cependant, elle pourrait regrouper les actions qu'elle porte avec celles des opérateurs, recenser et promouvoir celles menées par les communes et les EPCI : Pédibus, Semaine du Vélo..., et soutenir aussi le développement de nouvelles actions et veiller à leur déploiement régional comme par exemple :

- sur l'accès aux droits à la santé et leur bon usage,
- sur l'éducation en santé dans le cadre du service sanitaire des étudiants médicaux et paramédicaux,
- sur le sport : soutien financier aux actions « Sport pour tous » à destination des plus fragiles (jeunes enfants, personnes en situation de handicap, personnes âgées, etc...).

Piloter une étude sur les causes de la mauvaise santé mentale des jeunes

Une enquête nationale sur les préoccupations et l'état de santé des jeunes pointe la prééminence du nombre de dépressions (traumatismes psychologiques, faible estime de soi, faible motivation)

devant les maladies liées à la pollution et les accidents.

Dans ce contexte et celui de la pandémie du Covid-19, le CESER suggère à la Région de **piloter une étude régionale** afin de comprendre les causes du mal-être des jeunes pour in fine construire une stratégie régionale et développer des politiques ad hoc. Cette démarche mobiliserait les réseaux de santé, du social, du sport, de la culture reconnus comme acteurs régionaux et infrarégionaux pour recueillir la parole des jeunes et les mobiliser dans la démarche.

Faciliter le déploiement d'actions d'éducation à la santé dans les territoires

A travers cette nouvelle préconisation, le CESER cherche à promouvoir des comportements individuels et collectifs favorables à la santé, notamment environnementale et alimentaire et agir pour le développement équitable des territoires.

C'est ainsi que la Région pourrait repenser avec les acteurs concernés les modalités d'utilisation et de fonctionnement des chèques e.pass santé-contraception et culture sport pour en favoriser de meilleurs accès et utilisation par les jeunes. De même, un soutien financier pourrait être apporté aux associations sportives qui développent des comportements favorables à la santé telles que les buvettes éthiques sans alcool. Enfin, une aide pourrait être apportée aux acteurs locaux développant des initiatives sur ces thématiques en direction des jeunes dans les maisons de quartier, centres sociaux, espaces de vie sociale, structures d'accueil Jeunesse, dont les maisons des adolescents, avec une aide renforcée pour les territoires à faible potentiel fiscal ou sensibles en santé.

« LA RÉGION AMBASSADRICE »

- Décloisonner le système de la médecine scolaire pour une compétence partagée avec l'ARS
- Porter une politique volontariste sur la conciliation des temps de vie familiaux et professionnels est indispensable à la santé des personnes et favorable au dynamisme économique de la région
- Inscrire les questions de santé publique traitées dans le Parcours éducation en Santé dans les programmes scolaires dès l'école élémentaire
- Inciter au développement de la dimension éducation à la santé dans les Projets éducatifs de territoire



L'ORGANISATION DE LA PROMOTION SANTÉ-SOCIALE

La Charte d'Ottawa, charte de promotion de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, incite à des actions de politiques publiques incluant l'éducation individuelle et communautaire et la réorientation des services de santé vers une approche multi-sectorielle attentive aux besoins des patients.

Les lieux de santé
en Pays de la Loire au 31 décembre 2019



23
CLS¹



101
MSP²



4
CTPS³

Parmi les conseillers régionaux, nommer un référent sur la question des déterminants sociaux de santé, délégué à la CRSA⁴

Le CESER estime qu'ainsi, la Région serait identifiée comme interlocutrice de référence, en capacité de promouvoir une approche globale de la santé et de la prévention tout en œuvrant au rapprochement des secteurs de la santé et du social aujourd'hui cloisonnés, alors qu'ils sont porteurs de situations, de thématiques et de réponses indissociables.

Créer une cellule régionale d'ingénierie de projets

Elle permettrait aux territoires, qui ont des moyens financiers et humains plus réduits, mais parfois des besoins plus grands, de porter des projets favorables à la santé et de développer l'équité territo-

riale en prenant en compte la pauvreté et sa diffusion géographique dans la politique d'aménagement du territoire.

Soutenir les démarches en santé environnementale

C'est en agissant sur les environnements que les villes sont des acteurs clés pour la promotion de la santé. Toutes les orientations conditionnent l'état de santé de la population (l'urbanisme, l'environnement, le transport, l'habitat, la cohésion sociale, la petite enfance, la jeunesse, l'éducation ou l'emploi). Dans ce contexte, le CESER propose à la Région de conduire des actions d'information sur la santé environnementale et d'appuyer les initiatives favorisant l'accès à une alimentation de qualité (association d'aide alimentaire, distribution en circuits courts) et les politiques locales améliorant le cadre de vie (urbain, périurbain et rural).

« LA RÉGION AMBASSADRICE »

- Promouvoir l'articulation des acteurs de santé entre eux et avec les secteurs médico-social et social
- Promouvoir une approche globale de la promotion santé-sociale différenciée en fonction des besoins des territoires en adaptant le cadre des politiques régionales aux réalités locales
- Soutenir le maintien de la Couverture Santé Solidaire et de l'Aide Médicale d'État (étranger) pour que tout résidant dispose d'une couverture médicale

¹ Centres locaux de santé

² Maisons de santé pluridisciplinaires

³ Communautés professionnelles territoriales de santé

⁴ Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

LIRE L'ÉTUDE INTÉGRALE « PROMOTION ET PRÉVENTION SANTÉ- SOCIALE :
LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE SANTÉ, LEVIERS POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE RÉGIONALE »
SUR WWW.CESER.PAYSDELA LOIRE.FR

Directeur de publication : Jacques Bodreau - Co-directeur de publication : Marc Bouchery - Rédactrice en chef : Sylvie Boutin.

Crédits photos : © Getty Images, © Ceser des Pays de la Loire, © Sèvre Loire Habitat, © Charlotte Golslot photographe/STC, © A vos soins.

Création et exécution graphique : www.animaproductions.com - Impression : Région des Pays de la Loire.

CESER des Pays de la Loire, 1 rue de la Loire, 44966 Nantes CEDEX 9 - Tél. 02 28 20 53 14 et ceser@paysdelaloire.fr